



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

**Séance du 28/05/2024**

**Objet : Attribution du marché pour les travaux : Montée du Pigeonnier**

L'an deux mille vingt et quatre et le 28 mai à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. DURAND Thierry, BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel.

Procurations : M. DURAND Thierry donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, Mme AILLAUD Marion donne procuration à M. Samuel HOLIET, M. CHAMBRE Emmanuel donne procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mme KERBOUA Yasmina a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 28/05/2024

Délibération n° 2024/04/27

**OBJET : Attribution du marché pour les travaux : Montée du Pigeonnier**

Mme le Maire rappelle qu'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux a été prévue Montée du Pigeonnier. Une consultation a été effectuée. Deux entreprises ont répondu.

Madame le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise mieux-disante, c'est-à-dire Eiffage, pour un montant de 43 590.05 €.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché à l'entreprise Eiffage, pour un montant de 43 590.05 €, et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Malijai,

Le 28 mai 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401023-20240528-2024\_04\_27-